

## ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur :  
la route départementale 14  
la commune de ERBRAY

### LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4 ;

**VU** le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

**VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

**VU** l'instruction interministérielle en vigueur sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie, signalisation temporaire ;

**VU** le règlement de voirie en vigueur du Département de Loire-Atlantique ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale 14 afin de réaliser des travaux sur le réseau télécom.

## ARRÊTE

### ARTICLE 1

La circulation routière sera réglementée sur la route départementale 14 classée RDL2 entre les PR 15 + 749 et 15 + 773', sur le territoire de la commune de ERBRAY.

**du mardi 07 avril 2026 au vendredi 10 avril 2026**

La restriction s'appliquera sur la section courante dans les deux sens de circulation.

Les prescriptions suivantes seront mises en œuvre :

- circulation alternée par feux tricolores
- vitesse limitée à 50 km/h
- interdictions de stationner, dépasser, s'arrêter au droit du chantier

La restriction sera mise en œuvre de jour de 08h00 à 17h30 (16h00 le vendredi).

En cas d'aléas techniques ou météorologiques, l'application de ces mesures de restriction pourra être prolongée jusqu'au vendredi 17 avril 2026.

\* Coordonnées GPS : RD14 de 47.647155,-1.321260 à 47.646942,-1.321346

## **ARTICLE 2**

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par CDH - DAVDPA, 13 rue des entrepreneurs 44290 Guémené Penfao, selon les règles de pose et de maintenance définies par le service aménagement de la Délégation de Châteaubriant et conformément aux fiches CF24 - Alternat par signaux tricolores, CF23 - Alternat avec piquets K 10.

## **ARTICLE 3**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

## **ARTICLE 4**

Le présent arrêté sera affiché en mairie de la commune de ERBRAY et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

## **ARTICLE 5**

Le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,  
Le Maire de la commune de ERBRAY,  
Le Commandant du groupement de gendarmerie de COB Chateaubriant,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NOZAY

Le 12 mars 2026

Pour le Président du Conseil Départemental,  
L'adjoint au chef de service aménagement



Philippe BELIZAIRE

---

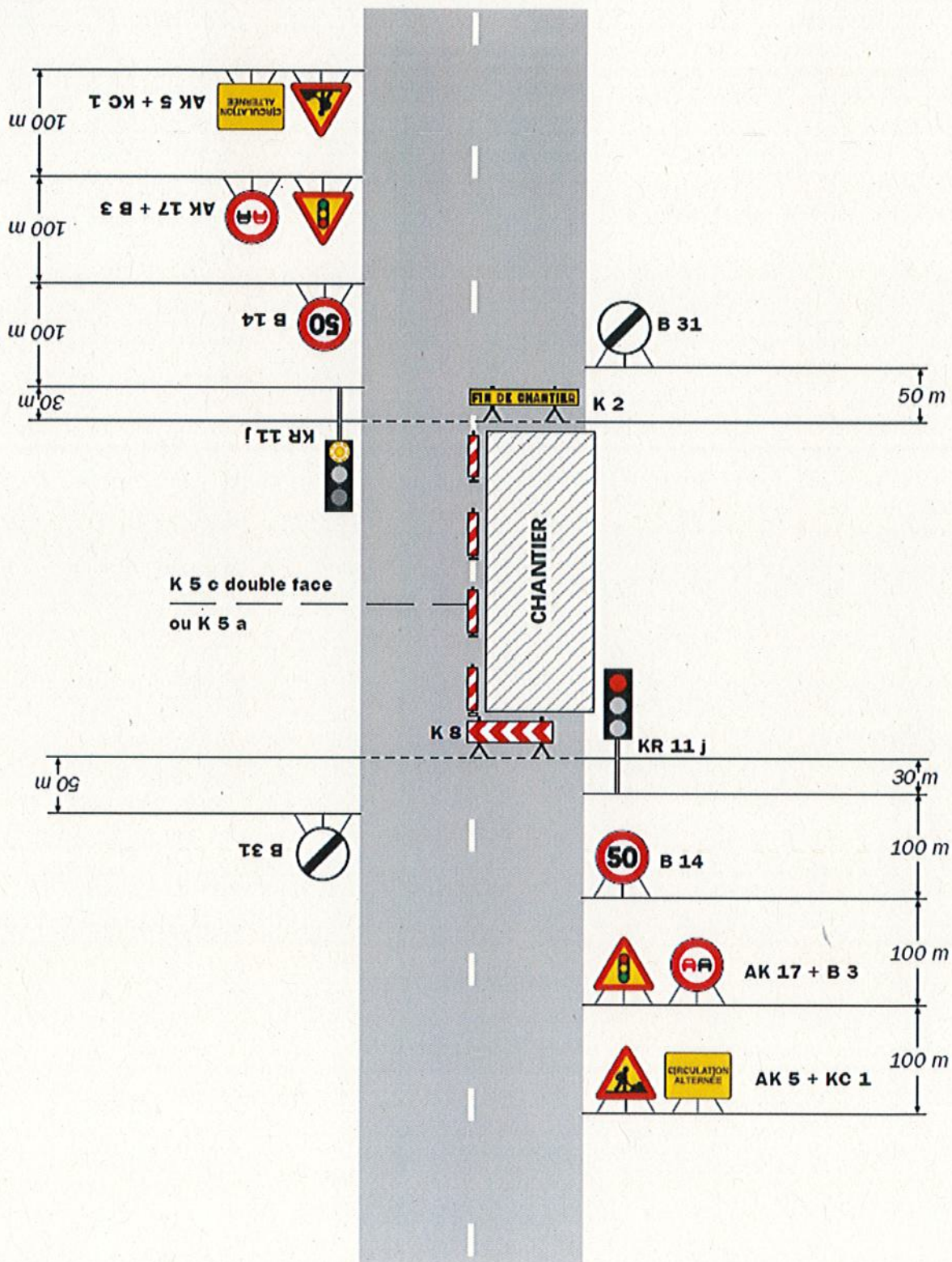
Une copie sera adressée à :

- Le groupement de gendarmerie de COB Chateaubriant

**Annexe à l'arrêté de circulation T-C-2026-03-106**  
**Plan de situation**

**Situation des travaux**

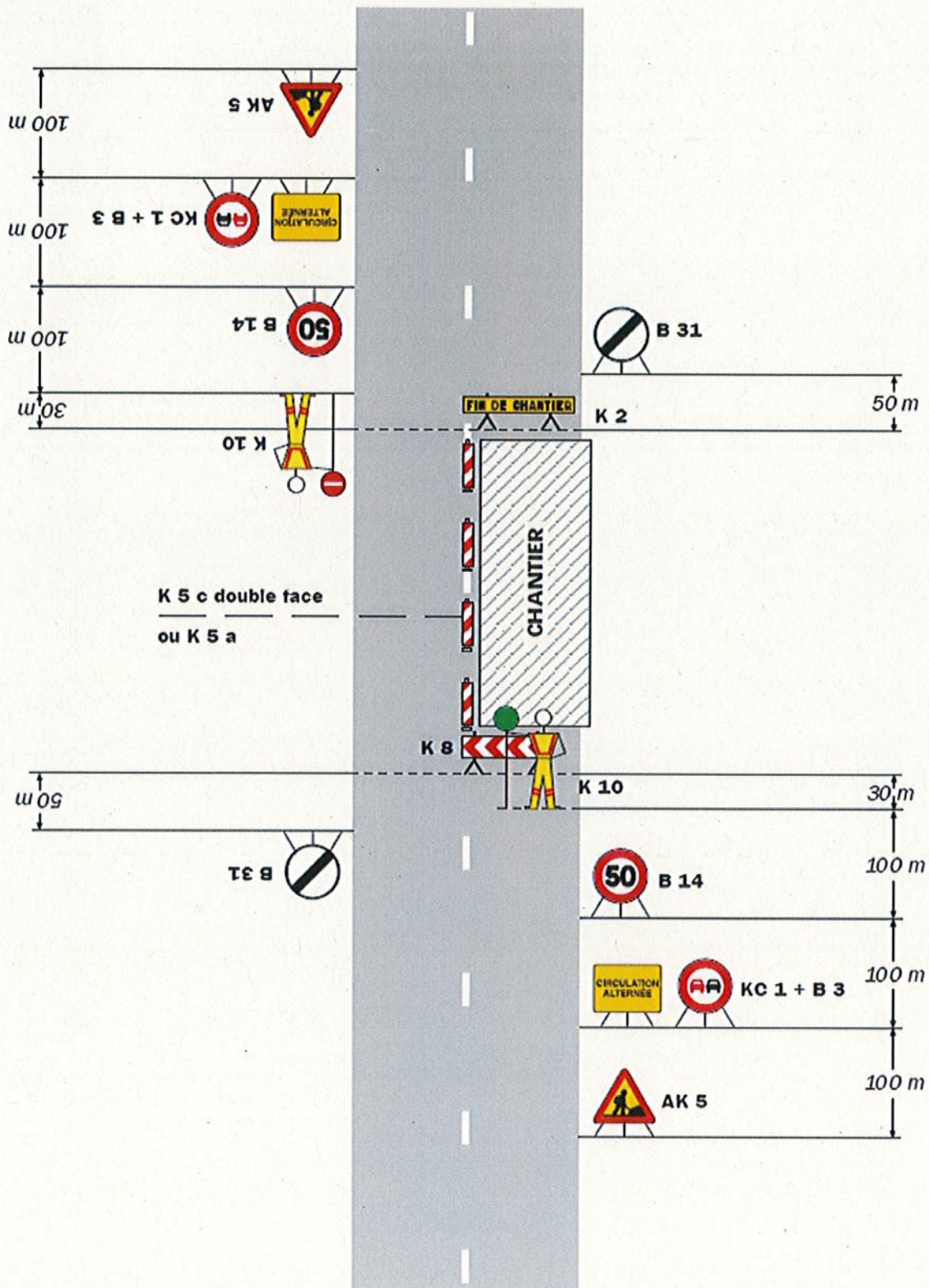




**Remarque(s) :**

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.  
- Pour le réglage des signaux tricolores : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.



**Remarque(s) :**

- Dispositif applicable uniquement de jour et sous certaines conditions : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et KC 1.



# Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803397872



N° 14024\*01

## Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : DRUGEON Prénom : Jérémy  
Dénomination : CDH - DA/DPA Représenté par :  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : 13 rue des entrepreneurs  
null  
Code postal 44290 Localité : Guémené Penfao Pays : France  
Téléphone 0749359648 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : jeremy.drugeon@cdhtelecom.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur  
Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : .....

## Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : 3 bellevue Erbray  
Code postal 44110 Localité : ERBRAY

## Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : DPV\_80339787/803397866  
Description des travaux : Réseau aérien ou souterrains ou branchement (hors télécom)  
- Autres : Loire Atlantique Numérique  
Les travaux nécessitent la réalisation de tranchées / fonçage  
N° de chantier délivré par la Collectivité <sup>(0)</sup> : .....  
Date prévue de début des travaux : 07/04/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 20

## Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 20 Date de début de réglementation 07/04/2026  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue .....  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) .....

<sup>(0)</sup> N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers   
poids lourds

Stationner

véhicules légers   
poids lourds

Dépasser

véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à : 50 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....  
.....  
.....

Autres prescriptions :

.....  
.....  
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise spécialité   
Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : ..... Représenté par : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal      Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone      Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :       
Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers   
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation   
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

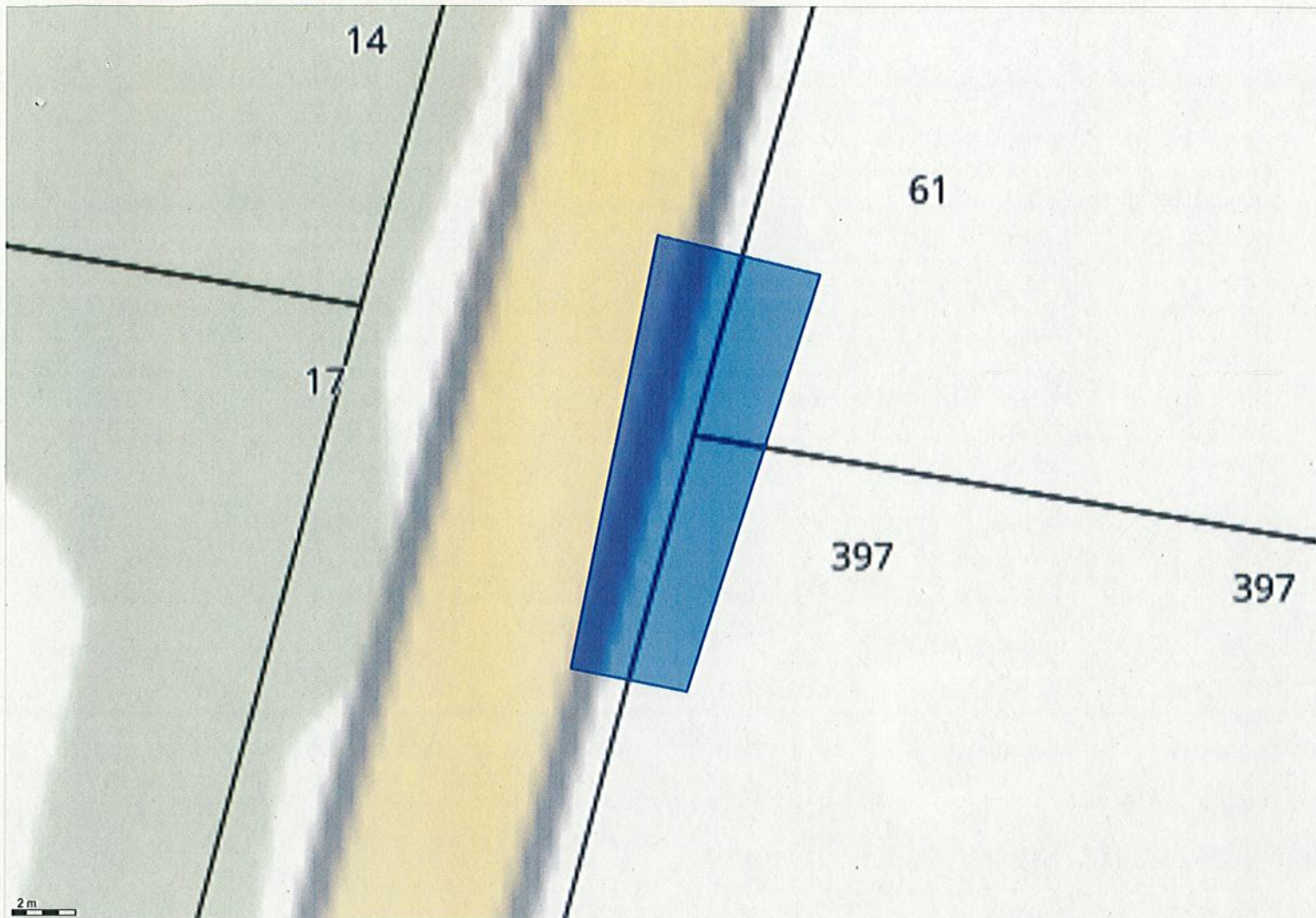
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : Guémené Penfao

Le : 1 7 0 2 2 0 2 6

Nom : Drugeon Prénom : Jérémy Qualité : .....

 Signature certifiée Sogelink



Système géodésique : WGS 84  
EPSG : 4326

**Emprise au format GML :**

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.32129059,47.6470046 -1.32122018,47.6469933 -1.32127717,47.64687131 -1.32132747,47.64687809 -1.32129059,47.6470046</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

**Polygone 1**

```
(47.647005 -1.321291);(47.646993 -1.321220);(47.646871 -1.321277);(47.646878 -1.321327);(47.647005 -1.321291);
```



ICI

61

Pose d'un fourreau  
42/45 sur 7m dont 1m  
au droit du terrain client



Limite du droit  
au terrain

D 14

397

396

135

349

350

R 48

17

17

Pose d'un fourreau  
42/45 sur 7m dont 1m  
au droit du terrain client

6m sur PMV  
Fibre44

Regard a posé  
par le client

1m sur PMV LAN



Pose d'un fourreau  
42/45 sur 7m dont 1m  
au droit du terrain client

